

Le Département
s'engage

Éco-
ambition

91

Essonne
TERRE D'AVENIRS

TRANSITION ENERGETIQUE

ESSONNE ENERGIES, OPÉRATEUR ESSONNIEN DÉDIÉ À
L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

1 | Les ENR, un triple enjeu pour le territoire

LE DÉPARTEMENT A ADOPTÉ LE 3 AVRIL 2023 SA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Elle prévoyait notamment la **création d'un opérateur à l'échelle départementale** capable de développer des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire

LA CRÉATION DE CET OPÉRATEUR RÉPOND À UN TRIPLE ENJEU POUR L'ESSONNE :

1. L'urgence climatique et la transition énergétique

- L'Essonne ne produit que 6% de l'énergie qu'elle consomme

2. La maîtrise publique de l'énergie

- Dans un contexte de très forte volatilité du coût de l'énergie, pour les collectivités et les Essonnais

3. La mutualisation des moyens et des expertises

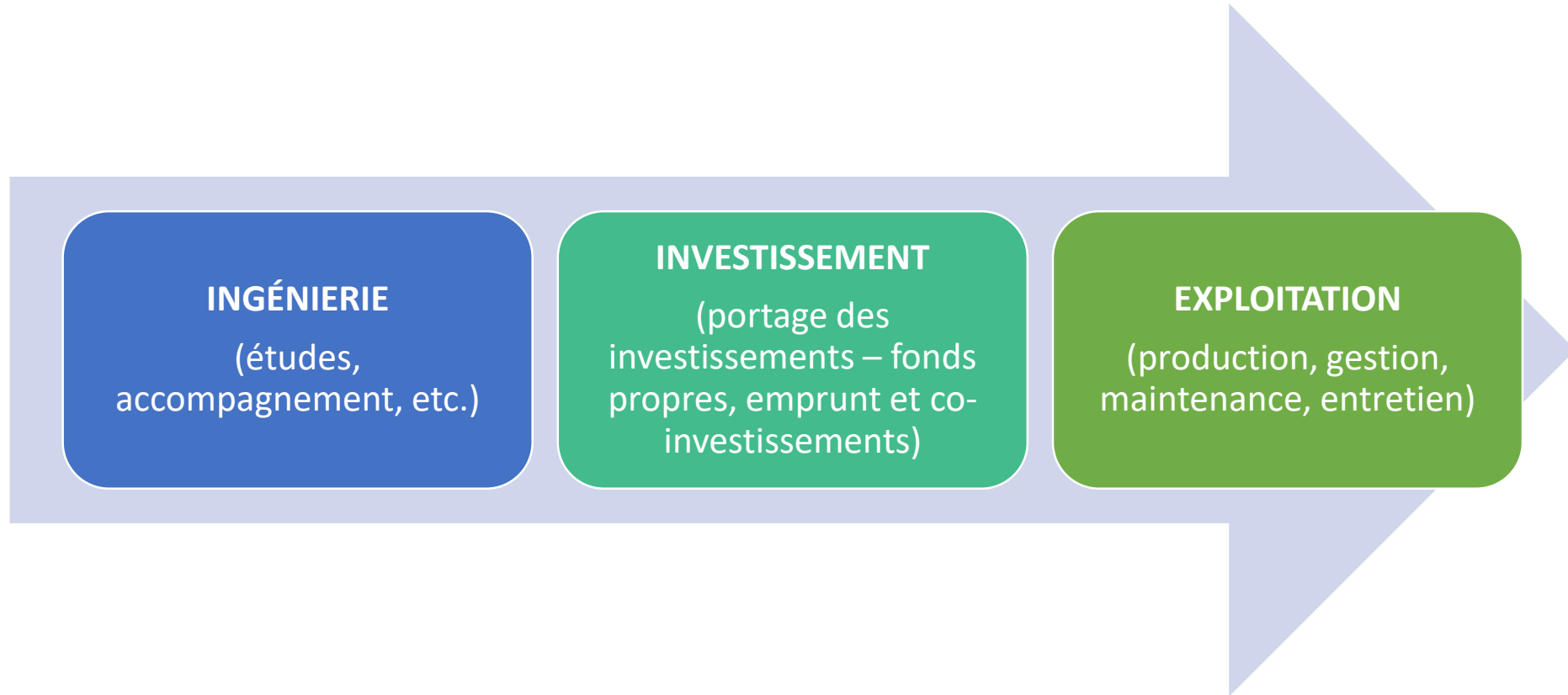
- Dans un territoire essonnien caractérisé par un relatif morcellement des compétences et des acteurs de l'énergie

2 | La SEM Essonne énergies : pour quoi faire ?

LA SEM ESSONNE ENERGIES DOIT APPORTER AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DU TERRITOIRE :

-  Une expertise technique et des moyens en ingénierie pour accompagner le montage et faciliter la conduite des projets
-  Une gouvernance partenariale et un accompagnement pour en garantir l'acceptabilité démocratique locale
-  Des financements pour atteindre un développement ambitieux (effet levier sur les fonds propres apportés).

Un accompagnement tout au long des projets



NB: L'opérateur départemental a vocation à intervenir **en soutien et en complémentarité des projets portés par les acteurs existants** (syndicats, autres EPL, EPCI, etc.)

4 | Un portefeuille de projets diversifié

→ Un portefeuille de projet estimé à plus de 100 millions d'euros sur 10 ans

Photovoltaïque
(toitures, ombrières, fermes au sol)



Géothermie



Un portefeuille de projets constitué :

- ➔ Via les projets identifiés par les actionnaires potentiels
- ➔ Via les données de potentiels (parkings de + de 1500m2 par exemple)
- ➔ Via les Zones d'accélération ENR définies par les communes

3 Filières ENR prioritaires



Méthanisation
(agricole notamment)



Halle Mâchefer - SEMARDEL

Projet de PV toiture (24)

- Investissement : 1,5M €
- Puissance installée : 1 400 kW



Ferme solaire - commune

Projet de PV sol (25)

- Investissement : 7,8M €
- Puissance installée : 9 800 kW



Siège - SIREDOM

Projet de PV toiture (24)

- Investissement : 27k €
- Puissance installée : 16 kW



Collèges – CD 91

Projets de PV toiture et ombrière (24-25)

- Investissement : 8,3 M€
- Puissance installée : 6 859 kW



Diverses communes de l'Essonne

Projets de PV toiture et ombrière (24-25)

- Investissement : 1,65 M€
- Puissance installée : 1 125 kW

6 | Une gouvernance à dominante publique et territoriale

→ Une capitalisation cible de 10 millions d'euros, à 70% public et 30% privé

→ Une maîtrise des collectivités territoriales avec 15 actionnaires fondateurs :

- Syndicats
 - EPCI
 - CD91

10 actionnaires publics (70%)

5 actionnaires privés (30%)

- CDC
- SEMARDEL
- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne
- SAS IDF

7 | Comment solliciter la SEM pour vos projets :

En attendant la création effective de la structure à l'automne 2024, vous pouvez d'ores et déjà :

- prendre l'attache du Conseil départemental pour faire connaître votre projet et en évaluer la faisabilité (jdalphin@cd-essonne.fr)
- Présenter votre projet à l'instance de facilitation des services de l'Etat : ddt-energie@essonne.gouv.fr